



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Gilles BULABOIS
Jean-Marc TOCHON
Coordonnateurs
académiques EDD

OU

Pascale GOUTAGNY
Paul GERMAIN
Coordonnateurs
académiques EDD

Téléphone
03 81 65 49 33
Fax
03 81 65 49 26

Téléphone
03 80 44 87 05
Fax
03 80 44 86 95

Mél.

gilles.bulabois@ac-besancon.fr
jean-marc.tochon@ac-besancon.fr

pascale.goutagny@ac-dijon.fr
paul.germain@ac-dijon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

2G rue Général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon cedex

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
S/C Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
circonscription
S/C Madame et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, Directeurs Académiques des Services
de l'Education Nationale du Doubs, du Jura, de
Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Besançon/Dijon, le 17 novembre 2017

OBJET : Nouvelle procédure de labellisation « E3D »

A compter de la rentrée 2017, la labellisation « E3D » des écoles sera conduite selon les mêmes procédures dans les académies de Besançon et de Dijon avec une charte et un protocole à trois niveaux de labellisation communs :

- Niveau 1 d'engagement: validation d'au moins 6 items, sur 24 contenus dans la charte, répartis dans les 3 domaines (dont absolument l'existence d'un COFIL dans l'école). Pour ce premier niveau, la labellisation s'effectuera à partir de la fiche d'auto-positionnement jointe à ce courrier.
- Niveau 2 d'approfondissement : validation d'au moins 12 items sur 24 répartis dans les 3 domaines. Pour ce second niveau, l'examen de la fiche d'auto-positionnement sera suivi d'un entretien avec le directeur/la directrice.
- Niveau 3 d'expertise : validation d'au moins 18 items sur 24 répartis dans les 3 domaines, à partir de la fiche d'auto-positionnement. La labellisation à ce niveau nécessite une visite de l'école sur la base d'une demi-journée.

Chaque niveau de labellisation est accordé pour une durée de 5 ans ; au cours de cette période ou au plus tard à l'issue, la procédure ci-dessus est reconduite pour confirmer le label, passer au niveau supérieur ou le cas échéant procéder au retrait du label.

La grille d'auto-positionnement est à retourner aux coordonnateurs pour le 11 février 2018.

Un accompagnement peut être demandé par la directrice ou le directeur de l'école pour candidater à la labellisation auprès de monsieur Philippe ROUX, IEN Lons nord (philippe.roux@ac-besancon.fr) qui assure la coordination « EDD » pour le premier degré au sein du Groupe Technique académique.

Toutes les informations utiles sur la labellisation (charte académique et grille d'auto-positionnement) et plus généralement sur l'EDD figurent désormais sur notre nouveau site académique : <http://edd.ac-besancon.fr/>

Nous vous remercions par avance de bien vouloir porter toute votre attention à cette démarche de généralisation de l'Education au Développement Durable.

Très cordialement,
Gilles BULABOIS Jean-Marc TOCHON
Coordonnateurs académiques EDD